

## **CONTRAT DE RESERVATION**

**Entre:** La Champenoise  
Mairie de Suippes  
51600 Suippes  
Tél: 03 89 27 09 62  
e-mail: [sep51@wanadoo.fr](mailto:sep51@wanadoo.fr)

**Et, Désignation du groupe :**

Adresse:

Téléphone:

Nombre de personnes:

Responsable du groupe (qui doit être majeur):

Nom et Prénom:

Adresse:

Téléphone:

e-mail:

**Séjour:**

Arrivée, jour et heure :

Départ, jour et heure :

*Chambres réservées: (rayer les chambres non réservées)*

*1<sup>er</sup> étage: 101/102/103/104/105/106/107/109/110/111/112/113/114  
(sauf cas particulier, le 2<sup>ème</sup> étage ne peut être réservé qu'après occupation complète du 1<sup>er</sup> étage)*

*2<sup>ème</sup> étage: 201/202/203/204/205/206/207/208/209*

*Visiteurs de jour : (ce sont les personnes s'intégrant au groupe en place, la journée, mais n'étant pas hébergées dans l'établissement).*

*Prix total de la location, auquel se rajoute les charges (eau, électricité, fioul et gaz) environ 20% de l'hébergement :*

*Arrhes versées à la signature du contrat (15% du total de la location), avec un minimum de 250 €*

*Solde (à régler au moins 3 semaines avant l'arrivée) :  
Ce règlement conditionne la remise des clefs à l'arrivée.*

*Dépôt de garantie de 1000€ (à faire parvenir avec le solde de la location).*

*Assurance : doit couvrir tous les risques liés à l'utilisation des locaux et dépendances, et aux activités qui s'y déroulent. Attestation à fournir obligatoirement avec le règlement du solde du séjour.*

**Conditions de location**

*Les tarifs des chambres sont à la nuitée et fonction de certaines périodes (voir le tableau, tarif des chambres à la nuitée \_ Semaine : minimum 3 nuits consécutives \_ Week-end : nuitée du vendredi au samedi et/ou du samedi au dimanche)*

*Les charges qui correspondent aux consommations (eau, électricité, fioul et gaz), sont calculées après relevé des compteurs, à l'arrivée et au départ du groupe. S'ajoute la taxe de séjour.*

*Le dépôt de garantie de 1000€ servira éventuellement au paiement de dégradations, pertes de clés, ménage non effectué, etc.*

*L'association propriétaire n'est tenue à aucune indemnité, si en cas de force majeure elle se trouve dans l'impossibilité de mettre les locaux réservés à la disposition du groupe.*

*En cas d'annulation, les arrhes restent la propriété de La Champenoise.*

*Le trop-perçu du solde sera restitué au groupe dans les deux semaines suivant le départ, en même temps que la facture.*

*Validité du contrat : établi en deux exemplaires, signés par les deux parties, accompagné des arrhes, respect des conditions de règlement et du dépôt de garantie.*

*Les clés des locaux et chambres réservés seront prises en compte par le responsable du groupe.*

*Cas particuliers, nous consulter.*

*La signature du présent contrat implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de nos conditions générales et du règlement intérieur.*

*Le non-paiement du solde du séjour, en temps voulu, donnera lieu à l'annulation de la réservation.*

*Le Président de la S.E.P.*

*Le Responsable du Groupe*

*Lu et Approuvé.*